



Qui veut la fin de nos chefs étoilés ?

Le fisc entend limiter la déduction des frais de repas d'affaires dans des restaurants étoilés ! IZEO dénonce l'arbitraire et le caractère antiéconomique de cette mesure.

Une circulaire du SPF Finances du 4 septembre 2013 rappelle que la règle ordinaire est la déduction des frais de repas professionnels à hauteur de 69 % de leur montant. Cependant, la même circulaire précise que dans le cas de repas d'affaires dans des restaurants étoilés, des notes de restaurant élevées peuvent faire l'objet d'un rejet d'une partie déterminée si elles dépassent de manière déraisonnable les besoins professionnels.

IZEO s'insurge contre cette circulaire qui laisse une place à des appréciations arbitraires de l'administration fiscale et qui fait preuve d'une totale incompréhension des mécanismes macro-économiques enclenchés par les restaurants de qualité.

Pour Miguel Van Keirsbilck, Secrétaire Général d'IZEO, c'est une erreur monumentale :

« Cette circulaire cible un secteur vital pour l'économie belge, grand pourvoyeur d'emplois et déjà très exposé à la crise économique et aux mesures excessives qui frappent les restaurants.

Elle laisse une place intolérable à l'arbitraire : qui peut décider ce qui serait une dépense « excessive » ? En quoi le fait d'être étoilé constitue-t-il un indice de « dépense excessive » ? Le fisc belge prendrait-il désormais ses instructions dans le guide Michelin ? Et quelle est la place réservée au législateur dans ce diktat de l'administration ?

Par ailleurs, cet acharnement est économiquement absurde et fiscalement contre-productif. Lorsque l'on sait qu'entre 80 et 90 % des revenus des restaurants sont réinjectés dans l'économie belge sous forme de salaires, de charges sociales, de TVA, d'impôts..., on est en droit de se demander si l'Etat ne scie pas la branche sur laquelle il est assis ! Par ailleurs, les indépendants et dirigeants de PME ont aujourd'hui besoin de tout, sauf de nouveaux rejets de leurs dépenses professionnelles ! Préférons-nous qu'ils tiennent leurs repas d'affaires à l'étranger ? »

Aussi IZEO demande fermement au ministre des finances de ramener son administration à la raison et de retirer cette circulaire antiéconomique et antisociale !

A contre-pied de cette aberration, IZEO propose que les frais de restaurants soient déductibles fiscalement, non seulement pour les indépendants et les entreprises comme c'est le cas aujourd'hui, mais aussi pour tous les contribuables salariés à hauteur de 10 % avec un plafond à hauteur de 1200 € par an. Ainsi, tout le monde sera encouragé à fréquenter nos restaurants régulièrement, créant ainsi des flux économiques, sociaux et fiscaux profitables à tous.



Voilà une mesure qui générerait, outre une convivialité sociale renforcée, une vraie piste de viabilité pour les restaurants aujourd'hui menacés, des emplois consolidés et des rentrées non moins importantes pour l'Etat. Et voilà une mesure qui rendrait en une fois obsolète la Black Box pour l'HORECA.

Pour IZEO, il est urgent de réfléchir large : plutôt que cette austérité rigide, IZEO propose la relance en soutenant le secteur des restaurants.

###

A PROPOS D'IZEO

Association sans but lucratif, IZEO est une initiative d'indépendants, de professions libérales et de dirigeants de PME bruxellois. Son assemblée générale est composée de ses fondateurs et des associations professionnelles qui les ont rejoints. Un projet par et pour des indépendants.

L'offre d'IZEO aux indépendants est complète : représentation auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux ; conseil et accompagnement général ; services et informations spécifiques (www.izeo.be pour le grand public ; www.extranet.izeo.be pour les membres). La cotisation annuelle des membres est volontairement limitée.

Contact IZEO

Miguel Van Keirsbilck - Secrétaire Général IZEO / 0475 56 43 56 / mvk@izeo.be